



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Comité de la gestion de la mondialisation

Quatrième session (partie II)
19-21 novembre 2007
Bangkok

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

1. Ouverture de la session

Le programme de l'ouverture de la session sera annoncé en temps utile.

2. Élection du bureau

Le Comité élira un président, un ou plusieurs vice-présidents et un rapporteur.

3. Adoption de l'ordre du jour

Le Comité examinera l'ordre du jour provisoire (E/ESCAP/CMG(4/II)/L.1) et l'adoptera avec les modifications qu'il jugera nécessaires.

4. Questions relatives à l'environnement et au développement durable:

Le Comité examinera certaines questions relatives à l'environnement et au développement durable et indiquera au secrétariat la marche à suivre dans les activités les concernant.

a) L'Asie et le Pacifique face aux changements climatiques

Le document E/ESCAP/CMG(4/II)/1 contient une analyse des conséquences que les changements climatiques pourraient avoir pour la croissance économique de la région, ainsi que des stratégies possibles d'atténuation ou d'adaptation, notamment celles tendant à promouvoir une croissance économique écologiquement durable. On trouve aussi dans le document a) des propositions de politiques établissant un lien entre la sécurité énergétique et la problématique des changements climatiques et b) des mécanismes novateurs permettant aux pays en développement d'être d'emblée partie prenante au régime qui sera mis en place en matière de changements climatiques à l'expiration du Protocole de Kyoto.

b) Développement durable en Asie et dans le Pacifique: état de la situation, enjeux et perspectives

Le document E/ESCAP/CMG(4/II)/2 porte sur l'état du développement durable en Asie et dans le Pacifique, ainsi que sur les enjeux et les perspectives en la matière, à la lumière des

conclusions de la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique tenue en 2005. Y sont abordées les questions suivantes, qui ont fait l'objet d'activités menées par le secrétariat pour promouvoir une croissance économique écologiquement durable (« croissance verte »): a) écofiscalité, indicateurs d'efficacité, infrastructures durables, modes de production et de consommation durables et « entreprises vertes »; b) la coopération régionale (Initiative de Kitakyushu pour un environnement propre, Programme de coopération environnementale pour la sous-région Asie du Nord-Est, Mécanisme intergouvernemental de coopération énergétique en Asie du Nord-Est, système énergétique transasiatique et Programme spécial pour les économies d'Asie centrale); c) d'autres questions en rapport avec le maintien d'un environnement durable dans la région, ainsi que l'exploitation durable des ressources en énergie et en eau et d) les questions relatives à la gestion des catastrophes et à l'accès aux services énergétiques, notamment celle de l'application de la résolution 63/6, du 23 mai 2007, sur la mise en œuvre de la coopération énergétique interpays pour renforcer la sécurité énergétique en vue du développement durable et élargir l'accès aux services énergétiques dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

5. Questions relatives aux technologies de l'information, de la communication et de l'espace

Au titre de ce point, le Comité sera saisi de deux documents sur la base desquels il est invité à formuler des recommandations. De plus, le secrétariat distribuera un document d'information (E/ESCAP/CMG(4/II)/INF.1) contenant les principales conclusions et recommandations issues de la troisième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique, qui se sera tenue à Kuala Lumpur du 18 au 23 octobre 2007.

a) Mondialisation et technologies de l'information, de la communication et de l'espace: questions d'actualité et orientations futures dans la région de l'Asie et du Pacifique

La révolution numérique a été accélérée par le rapide développement, la large diffusion et le coût de plus en plus accessible des technologies de l'information, de la communication et de l'espace (TICE), et ses retombées se sont fait sentir dans tous les secteurs de l'économie et dans toutes les couches de la société. En rendant possible une plus grande connectivité, une plus grande intégration et une plus grande interdépendance entre les pays, elle a profondément modifié la façon dont les gens pensent, se comportent, communiquent, travaillent et gagnent leur vie. Outre un instrument de croissance socioéconomique durable et de réduction de la pauvreté, elle est devenue une force motrice de la gestion de la mondialisation et, ce faisant, de la gestion des mouvements de capitaux internationaux et des échanges mondiaux de biens et de services, en croissance constante, ainsi que de la large et rapide diffusion des influences culturelles.

On est de plus en plus unanime à reconnaître que la capacité d'accéder à l'information et de s'en servir est un élément essentiel du développement économique et social. De fait, la société mondiale avance à grands pas vers une société de l'information qui attache une grande valeur à la

création, à l'utilisation et au partage de l'information. C'est pourquoi, si les politiques voulues sont mises en place et si l'information est partagée, les applications des TICE peuvent être mises au service de l'action à mener pour s'attaquer aux grands problèmes régionaux dans plusieurs domaines. C'est sur ces questions que porte le document E/ESCAP/CMG(4/II)/3, qui contient un bref aperçu des évolutions en train de se dessiner dans le domaine des infrastructures TICE en Asie et dans le Pacifique, compte tenu des tendances technologiques, des initiatives prises en matière de large bande et des efforts déployés pour faciliter la connectivité dans le Pacifique. Le document porte sur le partage d'information au-delà des frontières, examinant en particulier des questions lourdes de conséquences au niveau régional, telles que la gestion des catastrophes, les maladies pandémiques, les changements climatiques et le commerce électronique, ainsi que le rôle que joue la CESAP par le biais des mécanismes régionaux et des réseaux de savoir. Les conclusions tracent les orientations que le secrétariat pourrait suivre et sur lesquelles le Comité est invité à se prononcer.

b) L'économie du savoir et les technologies de l'information, de la communication et de l'espace: une stratégie régionale pour l'Asie et le Pacifique

Dans le document E/ESCAP/CMG(4/II)/4, il est question des problèmes émergents que la région – où la croissance économique a été soutenue ces derniers temps malgré des disparités notables entre les pays et au sein des pays – connaît en matière de politiques et de stratégie relatives aux TICE. On s'est concentré sur quatre grands thèmes: a) la place de l'Asie et du Pacifique dans une économie mondiale transformée et les incidences sur le développement des TICE; b) les grands problèmes de convergence posés par le développement d'une économie du savoir dans la région; c) le rôle des politiques relatives aux TICE dans l'économie du savoir au niveau régional et d) le rôle de la CESAP face à ces questions.

Le premier thème touche au rôle émergent de la région en tant que nouveau moteur de la croissance dans une économie planétaire marquée par la mondialisation, le progrès technologique et de nouvelles dynamiques en matière de gouvernance. On aborde à ce titre les nouveaux problèmes que doivent résoudre les politiques en matière de TICE par suite de l'évolution rapide des facteurs de production, des marchés et de l'industrie, surtout en Chine et en Inde, et de la persistance dans la région des disparités techniques et économiques en matière d'accès aux TICE.

Concernant le deuxième thème, on s'est penché sur les questions de convergence dans l'économie du savoir dans quatre domaines complémentaires l'un de l'autre: a) les forces économiques, b) la science et la technologie, c) les TICE et d) les réglementations. Ensuite, on a examiné de plus près le rôle de l'économie du savoir comme l'un des principaux moteurs de la croissance dans la région et ses effets indirects sur la production de biens, de services et de capital intellectuel, qui s'accompagnent d'une augmentation de la productivité et de l'efficacité dans des secteurs multiples, sans oublier le développement des ressources humaines. Il est aussi question des principales difficultés rencontrées par l'économie du savoir en matière de réduction de la pauvreté dans le contexte des objectifs du Millénaire pour le développement.

Le troisième thème se situe dans le prolongement des deux premiers et porte sur le rôle nouveau imparté aux politiques et stratégies relatives aux TICE dans l'économie des pays d'Asie et du Pacifique. On y souligne le besoin d'une cyberstratégie régionale pour développer une économie du savoir dans la région, comprenant comme éléments clés un système adéquat de gouvernance électronique, appuyé par un cadre réglementaire approprié.

Enfin, le quatrième thème touche au rôle que la CESAP joue, en tant que forum doté de dispositifs multisectoriels en charge d'activités normatives, analytiques et de renforcement des capacités, dans la recherche de réponses aux grandes questions que pose l'émergence d'une économie du savoir dans la région de l'Asie et du Pacifique. On met en lumière les principaux domaines d'intervention de la CESAP en matière de TICE et les initiatives prises dans ce cadre pour développer une économie du savoir, en mettant l'accent sur la coopération interinstitutions et intergouvernementale articulée autour du Sommet mondial sur la société de l'information et autres réunions mondiales au sommet et enceintes internationales pertinentes.

Le Comité est invité à donner au secrétariat des indications sur la suite à donner à ces questions.

6. Planification et évaluation du programme:

a) Points de vue sur la «gestion de la mondialisation» comme thème du dialogue intergouvernemental régional sur l'environnement et les technologies de l'information, de la communication et de l'espace

Le document E/ESCAP/CMG/(4/II)/5 porte sur l'activité du Comité du point de vue de la qualité, de l'opportunité et de la pertinence des conseils techniques et des orientations fournies au secrétariat concernant l'environnement et le développement durable ainsi que les technologies de l'information, de la communication et de l'espace. Le Comité est invité à donner son avis.

b) Exécution du programme pour l'exercice biennal 2006-2007 concernant le sous-programme 6 (Environnement et développement durable) et le sous-programme 7 (Technologies de l'information, de la communication et de l'espace)

Les documents E/ESCAP/CMG/(4/II)/6 et E/ESCAP/CMG/(4/II)/7 portent sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de travail pour l'exercice biennal 2006-2007 pour ce qui est du sous-programme 6 (Environnement et développement durable) et du sous-programme 7 (Technologies de l'information, de la communication et de l'espace).

Le Comité est invité à examiner l'état d'exécution du programme et à donner au secrétariat des indications quant à l'orientation future des deux sous-programmes.

c) Sélection des projets à évaluer et détermination de l'ordre de priorité

Le document E/ESCAP/CMG/(4/II)/8 énumère une série de projets concernant l'environnement et le développement durable ou les technologies de l'information, de la communication et de l'espace, dont l'évaluation est proposée durant l'exercice biennal 2008-2009.

Le Comité est invité à donner au secrétariat des indications quant à l'ordre de priorité et le contenu des projets à évaluer, de manière à assurer la mise en œuvre efficace et rationnelle des sous-programmes.

d) Définition des domaines prioritaires en vue du projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2010-2011 concernant les sous-programmes Environnement et développement durable et Technologies de l'information, de la communication et de l'espace

Le Comité est invité à examiner les nouvelles activités prescrites et à donner des indications au secrétariat quant aux domaines à inscrire comme prioritaires dans le projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2010-2011, s'agissant des sous-programmes relatifs à a) l'environnement et le développement durable et b) les technologies de l'information, de la communication et de l'espace.

7. Projets de résolution et de décision à soumettre à la Commission à sa soixante-quatrième session

Les membres sont encouragés à distribuer avant la session de la Commission leurs propositions ou textes de projet de résolution sur des questions prioritaires ayant trait à la gestion de la mondialisation. Le Comité est invité à examiner ces propositions et textes, d'un point de vue technique, en vue d'en saisir la Commission à sa soixante-quatrième session.

8. Questions diverses

Le Comité pourra soulever à ce titre toute question ne relevant d'aucun point ci-dessus.

9. Adoption du rapport du Comité sur sa quatrième session

Le Comité adoptera le rapport sur les travaux de sa quatrième session, qui sera présenté à la Commission à sa soixante-quatrième session.

- - - - -